

Brevet d'études professionnelles « Rénové »

Histoire – Géographie - Éducation civique

Recommandations pour la correction et l'évaluation

Le BO n° 31 du 27 août 2009 stipule que l'épreuve consiste en un questionnaire à réponse courte (cinq à dix lignes). Quand la question est fractionnée (1a, 1b, 1c ou 4a, 4b, 4c...), cela n'augmente pas la longueur globale de la réponse attendue.

Chaque question est globalement notée sur 4 points et le sujet n'indique pas de répartition des points par sous questions. Une très bonne réponse à une sous question ou la présence d'éléments de valorisation identifiés dans les recommandations doivent compenser des manques constatés par ailleurs.

Dans les questions portant sur les connaissances, il ne s'agit pas de soustraire des points par rapport à une production idéale mais bien de valider tout acquis des candidats. Les connaissances présentes dans le corrigé constituent de simples repères pour faciliter la correction. L'attente d'une réponse tendant à l'exhaustivité est hors de propos. Il convient de valoriser la présence de connaissances précises, l'emploi d'un vocabulaire spécifique et la bonne compréhension d'une situation et de ses enjeux.

De façon générale, le barème de correction n'est pas régressif. Il est cumulatif. L'ensemble de l'échelle de notation doit être utilisé. Une très bonne copie atteindra la note maximale de 20/20 et une mauvaise copie sera sanctionnée par une note très basse.

Questions	Attentes possibles	Éléments de valorisation possible
1	<p>1a. Thème commun : la semaine de 40 heures. Les conditions de publication : L'affiche A est une affiche patronale alors que l'affiche B a été publiée par la CGT, un syndicat.</p> <p>1b. L'analyse des affiches.</p> <p><u>L'image.</u> Affiche A. Un ouvrier va être propulsé vers un précipice où se dressent des pics acérés par un poing appartenant à la gauche politique (SFIO) et syndicale (CGT). Affiche B. Un ouvrier quitte le domicile familial en saluant femme et enfant pour se diriger vers l'usine et un avenir radieux symbolisé par un soleil levant qui dissipe les fumées.</p> <p><u>Le texte.</u> Affiche A. Les conséquences de la semaine de 40 h sont toutes négatives, la misère et le chômage étant mis en avant. Affiche B. Les conséquences de la semaine de 40 h sont nettement positives : la mesure fera disparaître la misère causée par le chômage.</p> <p><u>Le point de vue.</u> Affiche A. L'affiche est hostile à la mesure qualifiée de « mirage » et génératrice de dégradation des conditions de vie des ouvriers. Elle donne le point de vue des patrons. Affiche B. L'affiche B est favorable à la mesure. Elle est publiée par un syndicat qui défend les intérêts des ouvriers et se réjouit de toute avancée sociale.</p>	<p>Tout apport pertinent et circonstancié de connaissances.</p> <p>Toute référence au monde syndical, au mythe du grand soir, au Front Populaire...</p> <p>Toute explicitation de la différence de points de vue présentés dans les affiches.</p>

B.E.P. : TOUTES SPÉCIALITÉS « rinnovées »	Code : 12- 2023	Session 2012	CORRIGÉ
Épreuve : HISTOIRE – GÉOGRAPHIE – ÉDUCATION CIVIQUE	Durée : 1h30	Coefficient : 3	Page 1/4

	<p>1c. Le contexte : l'arrivée au pouvoir du Front populaire, favorable au monde ouvrier, en mai 1936 et sa véritable entrée en fonction à partir du mois de juin.</p> <p>Les mesures prises :</p> <ul style="list-style-type: none"> - accords Matignon, libertés syndicales, instauration des délégués du personnel, hausse des salaires de 7% à 15% (7 juin) ; - instauration des conventions collectives, de la semaine de 40 heures, de deux semaines de congés payés (11-12 juin) ; - prolongation de la scolarité jusqu'à 14 ans (2 juillet). 	
2	<p>Première situation : De Gaulle et la première élection présidentielle au suffrage universel.</p> <p>Le référendum du 28 octobre 1962 (62 % de oui, mais 42 % des inscrits) assure dans les institutions la première place au Président de la République. La nouvelle constitution garantit à ce dernier et au pouvoir exécutif qu'il dirige, la primauté sur l'Assemblée et fait de lui le seul élu au suffrage universel à l'échelle nationale.</p> <p>Deuxième situation : Mai 1968.</p> <p>La crise de mai 1968 traduit l'insatisfaction croissante d'une société de plus en plus réticente à une pratique autoritaire du pouvoir. Il s'agit d'un affrontement entre les pratiques du pouvoir gaullien (personnalisation, censure d'État, notamment à l'ORTF) et la jeunesse incomprise, mécontente de la société de consommation et avide de changements sociétaux. Le mouvement de mai se déroule en trois temps, une révolte étudiante, relayée par une crise sociale (nombreuses grèves) qui débouchent toutes deux sur une crise politique, la contestation du pouvoir en place et la dissolution de l'Assemblée par le général de Gaulle.</p> <p>Troisième situation : La cohabitation.</p> <p>La cohabitation est une expérience politique originale dans la mesure où les Présidents de la République élus en 1981 et 2002 ne disposent pas d'une majorité parlementaire lors des élections législatives qui interviennent en cours de leur mandat. Le Président de la République est alors obligé de désigner un Premier ministre appartenant à un mouvement politique jusqu'alors dans l'opposition. Cette situation se produit à trois reprises : 1986 – 1988 (Mitterrand – Chirac), 1993 – 1995 (Mitterrand – Balladur) et 1997 – 2002 (Chirac – Jospin).</p>	<p>Tout apport pertinent et circonstancié de connaissances.</p>
3	<p>3a. La diffusion de l'émission « Pop idol » se fait à l'échelle mondiale.</p> <p>3b. L'émission « Pop idol » donne l'exemple d'un métissage culturel de grande ampleur pour plusieurs raisons. Elle est d'abord diffusée dans des pays très différents. D'origine britannique, elle a certes essaimé vers d'autres pays européens, l'Allemagne et la France, et vers nombre de pays du Nord : Canada, Etats-Unis, Australie. Mais elle s'est aussi développée dans des pays aux cultures très différentes : La Russie de l'ex-bloc communiste, des pays émergents comme le Brésil et l'Inde, des pays africains, la Tunisie ou l'Afrique du Sud, des pays asiatiques : les Philippines et l'Indonésie. Elle fait aussi l'objet d'adaptations locales dans les différents pays de diffusion. Il y a donc à la fois homogénéisation et différenciation d'une culture mondialisée.</p>	<p>Tout apport pertinent et circonstancié de connaissances nourrissant les réponses 3b et 3c.</p>

	<p>3c. La validation s'opère en fonction de la présence dans la réponse du respect des critères demandés : il doit s'agir d'un objet culturel au sens large (films de fiction, émissions télévisées, productions musicales, jeux électroniques, comportements alimentaires, habitudes vestimentaires, médias de masse...) dont on précise à la fois l'origine géographique et deux autres lieux de consommation.</p>	
4	<p>Dans les trois situations, le remplissage du tableau constitue des repères et une aide pour formuler une proposition de définition. On ne pénalisera pas le fait que certaines rubriques soient peu ou mal renseignées.</p> <p>Première situation : Les migrations internationales. La définition peut évoquer des mouvements de population, indiquer l'existence de flux avec pays de départ et pays d'accueil. Elle doit énoncer les inégalités socio-spatiales à l'origine des déplacements et les effets induits : flux financiers, brain drain, échanges intellectuels, culturels ou scientifiques...</p> <p>Deuxième situation : Le circuit mondial d'un produit. La définition peut évoquer la division internationale du travail, l'interconnexion des zones de conception, de production et de consommation, la spécialisation des territoires dans un type d'activité ou une fonction et les choix opérés par la transnationale : échanges asymétriques et rapports inégaux liant les centres d'impulsion et les espaces périphériques.</p> <p>Troisième situation : L'action internationale d'une ONG. La définition peut évoquer une nouvelle catégorie d'acteurs transnationaux qui pallient la carence des États, le but non lucratif de ces associations, l'installation de leurs comités de pilotage dans les pays riches, la variété des domaines d'intervention (action humanitaire d'urgence, aide au développement, défense des droits de l'homme, protection de l'environnement...) et des actions pour mobiliser l'opinion (campagnes d'information, forums, boycotts, contre-sommets, cyber pétitions, publications de rapports annuels...).</p>	La clarté et la cohérence de la proposition de définition.
5	<p>5a. Le pouvoir exécutif est évoqué dans l'article 10 (Président de la République, Gouvernement), dans l'article 12 (Président de la République, Premier ministre) et dans l'article 21 (Premier ministre, Gouvernement, Président de la République).</p> <p>Le pouvoir législatif est évoqué dans l'article 10 (le Parlement), l'article 12 (présidents des assemblées, Assemblée nationale) et dans l'article 24 (Parlement, Assemblée nationale, Sénat).</p> <p>5b. De multiples réponses sont possibles. Dans l'article 10, le Président de la République promulgue les lois, c'est-à-dire qu'il les rend exécutoires. Mais en cas de désaccord, il peut demander qu'il y ait une nouvelle délibération, c'est-à-dire un nouveau débat ouvrant la possibilité à de nouveaux amendements. « Cette nouvelle délibération ne peut être refusée ». Il y a contrôle puisque le Président peut demander une modification de la loi et indépendance puisque le Parlement peut revoter la loi dans</p>	La clarté dans l'énoncé des contrôles mutuels.

	<p>les mêmes termes.</p> <p>Dans l'article 12, le Président de la République a le pouvoir de dissoudre l'Assemblée nationale. C'est pour lui un moyen de contrôler le pouvoir législatif. Mais l'article 24 précise par ailleurs que le Parlement contrôle de son côté l'action du Gouvernement (notamment par le vote du budget et des lois de finances). Le Parlement évalue les politiques publiques et donc le pouvoir qui les met en œuvre, le pouvoir exécutif. Il y a donc là à la fois un contrôle mutuel des pouvoirs et une séparation, le Président pouvant influencer sur les décisions du Parlement, et le vote des lois appartenant exclusivement au Parlement.</p>	
--	---	--